

## La Grand-Place livrée aux voitures

En mars 1972, la **Ville de Bruxelles a décidé de supprimer les emplacements de stationnement sur la Grand-Place**. C'était d'abord une mesure partielle testée du **1<sup>er</sup> mars 1972**, interdisant le parking (mais pas encore la circulation).

Après cette interdiction du stationnement, **les voitures ont continué à circuler à travers la place jusqu'en 1990**. Ce n'est qu'en **septembre 1990**, après l'expiration d'un permis de parking voisin et un test de fermeture, que **le trafic motorisé a été totalement interdit**. Puis, **à partir du 21 mars 1991, la Grand-Place est devenue définitivement piétonne**.